

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00227
Numéro SIREN : 350 275 095
Nom ou dénomination : LE TEMPLE AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 2781

LE TEMPLE AUTOMOBILES
Société par actions simplifiée de 450.000 €
Siège social : 175 rue de Gouesnou
Angle Boulevard de l'Europe
29200 BREST
350.275.095 RCS BREST

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente et un mars, à onze heures,

La société SOFIPEL

Société par actions simplifiée au capital de 2.826.942 €

Dont le siège social est 175 rue de Gouesnou, Angle Boulevard de l'Europe, 29200 BREST

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 440.978.062

Représentée par son Président, Monsieur Marc TREBAOL PELLEAU,

Associée unique de la société LE TEMPLE AUTOMOBILES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société SOFIPEL, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société SOFIPEL, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....
.....

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société STEPHANE DUVAIL ET ASSOCIES AUDIT., Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Mathieu BATARD, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique :

- décide de nommer la société KPMG S.A., dont le siège social est Tour Eqho, 2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 775.726.417 en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique et présidente a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.